

S'DORF BLÄT

Mars 2024
N°242

<http://ville-houssen.over-blog.fr>



IntraMuros



Distribué par les Conseillers Municipaux

Imprimé par les soins de la Commune, ne pas jeter sur la voie publique

Agenda mars - avril - mai 2024

Dimanche 24 mars 2024, de 10h00 à 12h30, Cour de l'école maternelle : Chasse aux œufs - « Les P'tits Houssenois »
Vendredi 05 avril 2024, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Samedi 06 avril 2024, de 09h30 à 11h30, Ateliers municipaux : Atelier « entretenir et réparer son vélo »
Samedi 06 avril 2024, de 09h30 à 13h00, Ateliers municipaux : Opération distribution de compost
Samedi 13 avril 2024, de 14h00 à 17h00, Restaurant « Aux 2 Lions » : Après-midi « Jeux » - « Les P'tits Houssenois »
Mardi 16 avril 2024, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Mercredi 1^{er} mai 2024 : 27^{ème} Marché aux Puces - FCOH
Jeudi 02 mai 2024 : Balayage de l'ensemble des fils d'eau de la Commune
Mardi 07 mai 2024, de 16h30 à 19h30, Mairie : Don du Sang
Vendredi 10 mai 2024, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Samedi 11 mai 2024, à 20h00, Salle des fêtes : Concert de Printemps de l'Entente Musicale de Houssen - Ingersheim
Mardi 14 mai 2024, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Samedi 25 mai 2024, de 08h00 à 12h30, Place du 18 juin : 7^{ème} Journée Citoyenne

NOTRE COMMUNE DÉBARQUE SUR INTRAMUROS !



IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) | Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play | App Store

Vous avez une question ?

Vous êtes à la recherche d'un contact ou d'une information ?

Vous souhaitez tout savoir de l'actualité proche de chez vous ?

Vous recherchez une idée de sorties ?

Ne cherchez plus : IntraMuros est l'application gratuite à télécharger dès maintenant !

Elle permet de retrouver sur son Smartphone, en quelques clics, les principaux services, événements et animations du territoire, une information sur les commerces ou les associations.

Vous avez également la possibilité d'interagir en signalant un accident, des déchets sauvages, la perte d'un objet... directement via l'application.

Plus il y aura d'utilisateurs, plus l'application aura un intérêt !

Nous ne pouvons ainsi que vous inviter à la télécharger sur vos Smartphones et à en faire la promotion autour de vous.

Conforme à la réglementation en matière de protection des données, l'application ne nécessite pas de création de compte.

Comment figurer sur IntraMuros ?

Vous êtes une association, un artisan ou un professionnel installé à Houssen et souhaitez figurer ou publier des informations via IntraMuros ? Pour cela, rien de plus simple : il vous suffit d'envoyer un petit mail à nadege_hoffmann@hotmail.fr

comportant les informations essentielles (adresse, site web, téléphone, mail, etc.) et votre activité. Si vous souhaitez également avoir un accès pour gérer votre page, préciser le dans le mail.

Et surtout n'hésitez pas à en parler autour de vous !

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 23 FÉVRIER 2024**

**ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES – IDENTIFICATION DES ZONES
ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES « ZAE nR »**

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 (APER) relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Dans le cadre de cet exercice de planification, les communes identifient les zones accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables. Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

D'après l'article L.141-5-3 du Code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, biogaz / biométhane (méthanisation agricole et non agricole), hydroélectricité, géothermie (de surface et profonde), bois-énergie/ biomasse (projet de réseau de chaleur C/F), en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Il est toutefois précisé que le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas l'autorisation d'un projet, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial adopté par le Conseil Communautaire le 08 juin 2023, un travail de partenariat avec Colmar Agglomération a été réalisé, pour harmoniser les grandes tendances entre communes, sans préjuger des choix souverains de chaque commune.

La Classification du Plan Local d'Urbanisme a servi de base aux propositions de zones d'accélération présentées.

En respect du cadre légal, pour définir ces zones d'accélération, Madame le Maire a organisé une concertation publique en Mairie du 5 au 22 février 2024 inclus.

En substance, pour les énergies renouvelables : éolien (du fait des contraintes et servitudes aéronautiques et absence de potentiel), hydroélectricité (saturation du potentiel de production), biogaz/biométhane - méthanisation agricole et non agricole (par choix de la commune de Housсен) et géothermie profonde (pas de potentiel), il a été proposé de ne pas définir de zones.

Concernant les énergies renouvelables : bois-énergie/biomasse (projet de réseau de chaleur C/F), il est proposé de définir une zone au centre de la commune autour de la mairie qui pourrait permettre la création d'un réseau de chaleur regroupant les bâtiments communaux situés à proximité géographiquement (écoles, mairie, Eglise).

En ce qui concerne les énergies renouvelables : solaire photovoltaïque sur bâtiment, le solaire thermique et la géothermie de surface, il a été proposé de définir comme zonage les secteurs urbanisés et urbanisables, ainsi que les bâtiments hors de ces zones et pour le solaire photovoltaïque au sol, uniquement les secteurs urbanisés et urbanisables ainsi que la base nautique.

Compte tenu de cela, et étant donné qu'aucune observation n'ait été enregistrée lors de la consultation, les propositions faites sont retenues. Les cartes concernant l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz/biométhane et la géothermie profonde n'auront pas de zonage.

Pour les énergies renouvelables telles que le solaire photovoltaïque sur bâtiment, le solaire thermique et la géothermie de surface, le zonage est identique. Pour le solaire photovoltaïque au sol (ombrières de parking), il n'y aura pas les bâtiments situés en dehors des zones urbanisées et urbanisables. Les cartes comprenant le zonage pour ces énergies renouvelables sont jointes en annexe.

Suite à l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**,

- **DEMANDE** le classement des secteurs urbanisés et urbanisables, ainsi que des bâtiments hors de ces secteurs, en zones nommées au titre des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables (ZAE nR) pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment, pour le solaire thermique et pour la géothermie de surface (sauf la base nautique).
- **DEMANDE** le classement d'un secteur au centre de la commune autour de la mairie qui pourrait permettre la création d'un réseau de chaleur regroupant les bâtiments communaux situés à proximité géographiquement (écoles, mairie, Eglise) pour le bois-énergie/biomasse.
- **DEMANDE** le classement des secteurs urbanisés et urbanisables pour le solaire photovoltaïque au sol, ainsi que la base nautique.
- **VALIDE** l'ensemble des cartes établies pour définir le zonage par catégorie de sources et types d'installation de production d'énergies renouvelables conformément aux principes énoncés.
- **AUTORISE** Madame le Maire à élaborer, à signer et à transmettre tous documents et fichiers informatiques nécessaires à cette affaire.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (de 15 à 64 ans) : 1 299 (source INSEE 2020)	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024
Femmes	37	40	39
Hommes	42	43	42
Total	79	83	81
Demandeurs d'emploi indemnissables	65	62	64
Demandeurs d'emploi non indemnissables	14	21	17

JOB D'ÉTÉ - RAPPEL

Tu as plus de 18 ans, tu es volontaire, curieux, houssenois ?
Tu as envie de découvrir le monde du travail ?



Alors n'hésite pas à intégrer le service technique communal pendant la période estivale (juillet-août).

Tu participeras activement à l'embellissement de ton village aux côtés d'une équipe dynamique.

Dépose sans plus attendre ta lettre de motivation et ton CV à la Mairie ou par courriel : accueil@mairie-housen.fr.

Mot du Conseil de Fabrique

Le Conseil de Fabrique remercie tous les généreux et fidèles donateurs qui nous permettent chaque année de subvenir aux besoins de chauffage et d'électricité de notre Eglise. Nous devons aussi entretenir l'Eglise : en effet, en 2023, nous avons également remplacer les 4 fenêtres des deux sacristies par des fenêtres en double vitrage pour éviter les déperditions thermiques. L'achat d'une perche pour nettoyer les recoins les plus hauts de l'intérieur a également été réalisé.

Dans un contexte d'inflation, nous n'avons pas été épargnés, les charges de gaz et d'électricité grèvent toujours plus le budget.

C'est pour cela que nous vous sollicitons à nouveau pour nous aider à subvenir à ces frais.

Nous vous remercions déjà par avance pour votre générosité.

Petit rappel : chaque don donne bien sûr droit à un reçu fiscal.



Règle de circulation pour les vélos



Pour votre sécurité et celles des autres, ne circulez pas sur les trottoirs.

Seuls les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à emprunter les trottoirs, à condition de rouler à une allure raisonnable et de ne pas gêner les piétons.

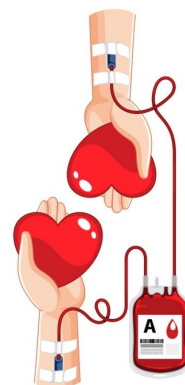
Le trottoir est le lieu de circulation des piétons.

DON DU SANG

Une collecte de sang est prévue

le **mardi 07 mai 2024**,
de **16h30 à 19h30**

à la Mairie,
13 rue Principale.



VOUS CHERCHEZ À RETROUVER UN ÉQUILIBRE ? À MIEUX VIVRE VOTRE QUOTIDIEN ?

Sophro'Rayonne
est là pour vous accompagner !

Sur quelles thématiques ?

- Gestion du **stress**, des **émotions**, des **douleurs** (y compris celles liées à un traitement médical particulier)
- Contrôle des **phobies** ou **addictions**
- Amélioration du **sommeil**
- Préparation à un **examen**, une **compétition**
- Optimisation de la **concentration**, la **mémorisation**
- Accompagnement à la **naissance**
- Développement de la **confiance en soi**...



Comment ?

Grâce à la **sophrologie**, méthode **douce et accessible** à tous, qui combine des techniques de **respiration**, de **relaxation musculaire** et de **visualisation positive**

Avec qui ? Stéphanie OTTMANN, sophrologue



Où ? • Dans la **salle panoramique de Housсен** pour des séances de découverte
les lundis du 27 mai au 17 juin 2024, 19h (15 € la séance ou 40 € les 4)

(plus d'informations dans votre prochain journal communal)

• Pour les habitants de **HOUSSEN** : **chez vous, à la maison** !

• Au cabinet : **1 rue L-J Gay-Lussac, 68000 COLMAR**

📞 **07 88 84 27 03**

🌐 **www.sophro-so.fr**

🕒 **HORAIRES du cabinet**
Lundi – mardi : 18h00 ~ 19h30
Mercredi – jeudi : 9h00 ~ 19h00
Vendredi : 14h00 ~ 18h00
Samedi : 9h00 ~ 12h00

Interventions possibles en entreprises sur
des thématiques spécifiques : me contacter directement

Images NON mixés de droit
Et en cours de création

Chambre
Syndicale de la
Sophrologie
membre adhérent

Exposition pédagogique itinérante

La nappe phréatique du Rhin supérieur

Découvrir et comprendre

Une ressource naturelle généreuse mais vulnérable
Connaître et comprendre son fonctionnement
Agir localement pour préserver sa qualité
dès la source de la Largue et de l'Ill

à la Station d'épuration des eaux usées de Colmar

Du 20-2 au 19-4-2024

Visite guidée gratuite sur inscription

03 89 20 38 90
info@observatoirenature.fr

Un projet coordonné et soutenu par



Exposition accueillie par



Visites guidées
animées par



Adresse de la station d'épuration : 200 rue du Ladhof, 68000 Colmar.

Pour se rendre sur place, privilégiez le vélo ou le bus

(Bus Trace ligne 2 - Direction Housсен Centre commercial > Arrêt Centre d'Examen du Permis de Conduire).

SEMAINE CITOYENNE OSCHTERPUTZ DU 22 AU 26 AVRIL 2024



À LA ROSELIÈRE MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES À KUNHEIM

À l'instar de nombreuses initiatives de nos municipalités qui organisent une journée citoyenne, nous vous proposons de participer, selon vos disponibilités*, à **la sixième semaine citoyenne de La Roselière qui se déroulera du lundi 22 au vendredi 26 avril 2024.**

* Vous pouvez accorder à cette semaine citoyenne quelques heures, une journée, ou plus, à votre convenance et en fonction de l'agenda des ateliers proposés (voir au verso) et des propositions de l'équipe d'accueil.

 Journée
citoyenne

AVEC LE SOUTIEN DE LA
COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

 ALSACE
Collectivité européenne d'Alsace



TOUTES CES ACTIONS SE FERONT ÉVIDEMMENT DANS LE RESPECT DE LA VIE DES RÉSIDENTS.

Cette semaine citoyenne sera le moyen de découvrir « *de l'intérieur* » La Roselière et de contribuer de manière concrète au mieux-être des résidents. C'est dans l'échange et dans le don de soi aux autres – notamment aux personnes en situation de dépendance – que se développent de nombreuses richesses humaines qui seront le fil conducteur de cette semaine citoyenne.

Chaque demi-journée débutera par un café d'accueil des nouveaux bénévoles, temps convivial pendant lequel seront dispensées des informations gérontologiques à propos de la maison de retraite ainsi que de ses résidents.

Personne à contacter pour obtenir plus d'informations et pour l'inscription

Muriel JENNY, animatrice coordinatrice
03 89 78 89 21 - animation@roseliere.fr

Retrouvez-nous sur la page Facebook de La Roselière de Kunheim
et sur le site de La Roselière
www.roseliere.fr



La Roselière

MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES

4 rue Jules Verne - 68320 KUNHEIM
TÉL. 03 89 78 81 81 - FAX 03 89 78 81 80 - Site internet : www.roseliere.fr



ALSACE PARACHUTISME INFORMATION



Les prochains passages aériens liés à l'activité de parachutisme organisé sur le site de l'aérodrome de Colmar-Houssen sont prévus les 05, 06 et 07 avril 2024 et les 03, 04 et 05 mai 2024.

Ces sessions généreront plus de passages aériens.



OSTHEIM - TRAVAUX : Renforcement de chaussées sur la RD83

Le service autoroutier de la Collectivité Européenne d'Alsace va réaliser des travaux de renforcement de chaussées sur la RD83, dans les deux sens de circulation, entre les PR53+500 et 56 (secteur OSTHEIM), du vendredi 3 mai au lundi 6 mai 2024, puis du mardi 7 mai au vendredi 10 mai 2024.

Ces deux chantiers nécessiteront de fermer les bretelles d'accès et de sortie de la RD83 et la mise en place de déviations pour les usagers qui souhaitent emprunter ces bretelles.

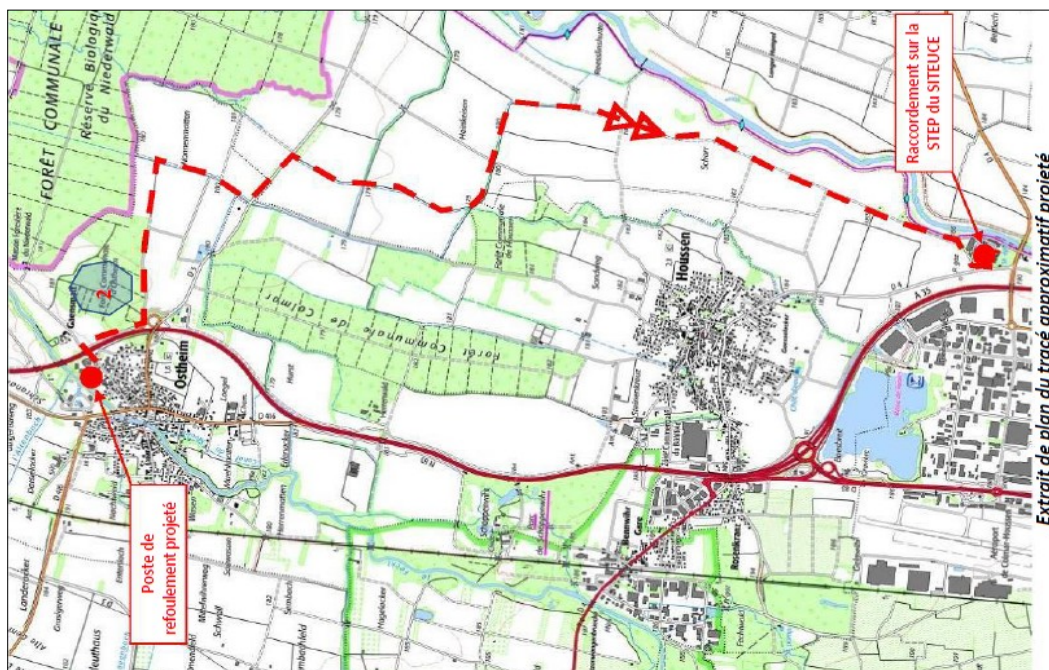
Raccordement du réseau d'assainissement d'Ostheim à la station d'épuration du SITEUCE

Des travaux de raccordement de la Commune d'Ostheim jusqu'à la station de traitement des eaux usées du SITEUCE de COLMAR, sur un linéaire de 9 km en restant sur le domaine public, vont débuter à compter du mois de mai 2024, pour une durée de 3 mois.

Ces travaux comprennent notamment :

- Le long des champs : le décapage du sol ;
- La pose de canalisations de refoulement des eaux usées ;
- La mise en place de regards de ventouse, vidange et curage sur le linéaire de canalisations à poser.

La cadence des travaux sera de l'ordre de 300 m par jour.



CONCERT

MUSIQUES
De Films

 *L'Entente Musicale fait son Cinéma* 

Samedi

11 Mai à 20h

HOUSSEN

Salle Polyvalente

Dimanche

12 Mai à 18h

INGERSHEIM

Église St Barthélemy

Entrée libre – Plateau au profit de l'Entente Musicale HOUSSEN-INGERSHEIM

Direction : Alain BONNARD



PÉRISCOLAIRE RENTRÉE 2024/2025

Chers parents,

Les inscriptions du périscolaire II était une fois pour l'année 2024/2025 auront lieu :

Du lundi 11 au jeudi 28 mars 2024

Le dossier d'inscription peut être retiré dès le 11 mars auprès de la direction ou du secrétariat du périscolaire

Pour les enfants déjà inscrits en 2024/2025, un dossier vous sera transmis par mail (pas de déplacement nécessaire) ou téléchargeable sur le site internet au lien suivant : loisirspep.fr

Merci et à bientôt !
L'équipe de direction du périscolaire

Périscolaire II était une fois
2 rue de l'Est 68125 HOUSSEN

iletatunefois@pepalsace.fr - 03.89.29.54.96



CHASSE AUX

Oeufs

Dimanche 24 mars de
10h00 à 12h30

Bricolage
Marché local
Buvette

3 euros / enfant inscription conseillée
avant le 20 mars 2024
lesptitshoussenois@gmail.com

Dans la cour de
l'école maternelle

Viens
jouer avec
nous!

APRES-MIDI

JEUX

SAMEDI 13
AVRIL

RESTAURANT LES 2 LIONS
DE 14H A 17H

Formule goûter à 5€
une boisson + une pâtisserie
Jeux en illimité

Inscription recommandée :
lesptitshoussenois@gmail.com





HOUSSEN

27ème Marché aux Puces Mercredi 1er Mai 2024

TARIF DE L'EMPLACEMENT particulier : 12€ les 5 mètres
professionnel* : 30€ les 5 mètres

+ 5€ de caution par emplacement et par chèque séparé à l'ordre du FCOS (chèque restitué ou détruit si emplacement rendu propre et rangé)
* Prendre contact avant toute inscription

Contact : fcos.evenements@free.fr ou 06 06 68 19 62

http://fcos.evenements.free.fr/marche_aux_puces_houssen

BUVETTE – TARTES FLAMBEES – SANDWICHES

DEMANDE DE RESERVATION à retourner complétée avec le règlement à
Marion KELLER - 9 rue de Jébsheim - 68150 OSTHEIM

NOM et Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone : Email :@.....

Propriétaire du véhicule immatriculé

- L'exposant du Marché aux Puces du 1^{er} mai 2024 à Houssen déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e),
- ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation
- vendre les biens/objets suivants :

- Par le présent document, l'exposant certifie également avoir pris connaissance du règlement du Marché aux Puces déposé en Mairie de HOUSSEN et s'y conformer.

Date :

Signature :

- Joindre :
- Une photocopie recto/verso de la carte d'identité
 - Le paiement de l'emplacement (chèque ou espèces)
 - Un chèque de caution distinct du paiement de l'emplacement.

Date limite d'inscription le 24 avril 2024

Journée Citoyenne



Chères Housseuses, chers Housseois,

La municipalité a le plaisir de vous inviter à participer à notre 7^{ème} édition :

Samedi 25 mai 2024, de 08h00 à 12h30.

Les inscriptions seront ouvertes début avril.

Faire ensemble

pour mieux vivre ensemble

journeecitoyenne.fr



